

# RÈGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT TERRITORIAL RÉGIONAL -15 ANS MASCULIN

## ARTICLE 1 : FORMULE

2 poules de 8 (14 dates) suivies d'un "tableau haut" de 8 clubs (les 4 premiers de chaque poule) et d'un "tableau bas" de 8 clubs (les 4 derniers de chaque poule) sur 8 dates (les résultats "internes" de la première phase étant acquis).

Ballons : taille 2  
Temps de jeu : 2 x 25min  
Montées et descentes : Voir article 8.

### Cas particulier des conventions

Toute convention -15 ans doit être complétée par une équipe -14 ans départementale (ou plusieurs équipes -14 ans en fonction des critères définis dans chaque département). Le non-respect de cette obligation entraîne le reclassement de la convention en poule basse, avec handicap de 5 points, pour la 2<sup>ème</sup> phase.

## ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES

⇒ 7 équipes sont maintenues après accessions réglementaires (du 4<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup>).  
⇒ 9 équipes sont issues des championnats départementaux -14 ans de la saison précédente. Le nombre d'équipes qualifiées par département est fixé par la COC avant la fin de la première phase, proportionnellement au nombre total d'équipes -14M de la région. Le calcul est effectué au quotient entier, les places restantes étant attribuées au plus fort reste. Toutefois, chaque département a, au moins, un club qualifié.

### Précisions :

- ⇒ 2 équipes d'un même club, qualifiées pour jouer dans ce championnat « fusionnent » en une seule.
- ⇒ Si nécessaire, il est fait appel à des candidats libres autorisés, ordonnés suivant classement sportif et avis ETR.
- ⇒ Aucun repêchage, aucune accession supplémentaire, aucune candidature libre n'est pris en considération si la demande n'a pas été exprimée auparavant par écrit.

## ARTICLE 3 : QUALIFICATION

Les joueurs nés en 2004, 2005 et 2006 sont habilités à participer aux épreuves pour le club avec lequel ils sont licenciés.

### ➤ Rappel

#### Au niveau territorial régional,

- il est autorisé 4 licences B par équipe en championnat, pour la catégorie -15 ans
- il n'y a pas d'application du N/2 dans cette même catégorie.
- La règle "du dernier match" s'applique dans ce championnat, notamment en cas de report, de forfait ou d'absence de rencontre de l'équipe de rang supérieur (cf article 4.4.1 du règlement général des compétitions territoriales).

## ARTICLE 4 : MUTATIONS

Cf Règlements Généraux.

## ARTICLE 5 : ARBITRAGE

Il est assuré, **en priorité**, par un **juge-arbitre jeune, adulte-jeune ou binôme Régional** sur désignation nominative de la CTA ou à défaut, par un juge-arbitre jeune ou adulte-jeune du club recevant.

## ARTICLE 6 : HEURE DES MATCHS

Cf article 16.3 des Règlements Généraux des compétitions Territoriales.

## ARTICLE 7 : CLASSEMENT

Les dispositions arrêtées pour le championnat de France sont appliquées :

Forfait ou pénalité : 0 point                      score : 0 -10

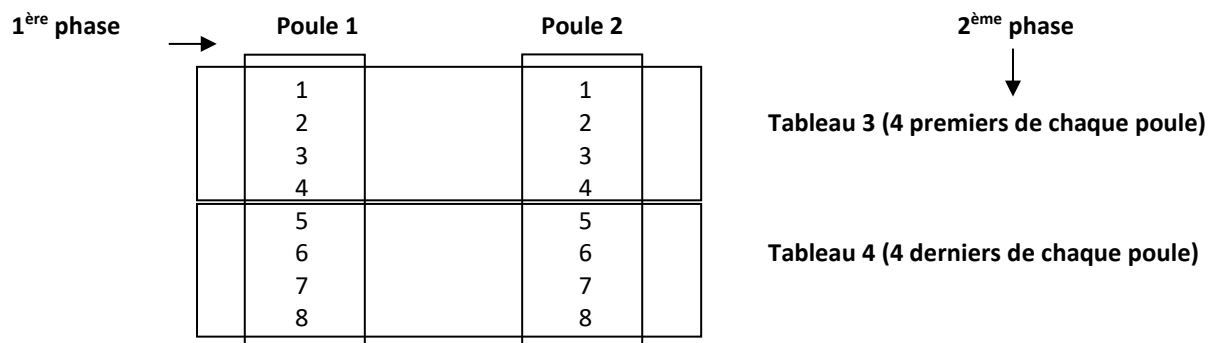
## ARTICLE 8 : ACCESSIONS - RELÉGATIONS

☞ 3 accessions en championnat territorial régional -17 ans dans l'ordre du classement obtenu

☞ 7 maintiens dans l'ordre du classement obtenu

☞ Les autres équipes sont reléguées dans les championnats territoriaux départementaux -16 ans.

## ARTICLE 9 : SCHEMA DE COMPETITION



### Accessions / Relégations en fin de saison :

#### Poule haute

1	↑	⇒ 3 accessions en -17 ans
2	↑	
3	↑	
4	→	
5	→	⇒ 7 maintiens en -15 ans
6	→	
7	→	
8	→	

#### Poule basse

9	→	
10	→	
11	↓	
12	↓	⇒ 6 relégations
13	↓	
14	↓	
15	↓	
16	↓	